



Le loup recolonise les Alpes françaises depuis 1992, et il ne se contente pas de faune sauvage. faire avec, car le prédateur bénéficie d'une protection quasi-absolue de la législation internationale. de mesures efficaces de protection des troupeaux. Le débat, encore vif et complexe, commence

**Parcs : Peut-on dresser l'état de la situation, aujourd'hui, de la cohabitation entre le loup et le pastoralisme dans les Parcs ?**

**Yves Pillet** : Le problème se pose depuis plusieurs années. C'est allé croissant. Dans le Vercors, d'abord dans la réserve naturelle des Hauts-Plateaux, les attaques se sont multipliées et se sont étendues ensuite sur l'ensemble du territoire du Parc.

**Parcs : Depuis combien de temps ?**

**Yves Pillet** : Les attaques ont commencé en 1997. Elles ont beaucoup augmenté dans les années 2000 à 2002, puis elles ont diminué en 2003, grâce, peut-être, à toute une batterie de mesures mises en place, comme les chiens de protection, les patous, entre autres.

**Parcs : Est-ce que ce retour du loup a eu un impact sur l'activité pastorale ? Le nombre de têtes élevées dans les alpages a-t-il diminué ou est-il stable ? Et s'il a diminué, est-ce à cause du loup ?**

**Frank Dièny** : Pour nous, éleveurs, l'arrivée du loup a représenté une révolution. C'est une vraie remise en cause de notre métier. On n'élève évidemment pas des brebis pour qu'elles soient tuées par le loup. C'est donc toujours très mal vécu par les éleveurs. Être éleveur est un métier difficile parce que c'est un travail très prenant. Il faut être présent tous les jours, ne serait-ce que pour alimenter les animaux. Et le public ne sait pas toujours cela. Mais c'est aussi un métier qui a su évoluer, se moderniser. Nous sommes devenus pointus sur la gestion des prairies, sur la protection de certaines espèces, comme en témoigne l'engagement des éleveurs dans les MAE (mesures agri-environnementales). Et on peut vivre aujourd'hui du mouton en assurant l'entretien des espaces et en produisant des agneaux. Les prix ne sont pas mirobolants, mais nous en tirons un revenu, des jeunes s'installent et, dans les Alpes en tout cas, le nombre de troupeaux ne diminue pas. La présence du loup est une difficulté supplémentaire, mais ne faisons pas de misérabilisme à propos des bergers.



**Pour nous, éleveurs, l'arrivée du loup a représenté une révolution. C'est une vraie remise en cause de notre métier.** Frank Dièny

**Yves Pillet** : Je crois tout de même que l'élevage ovin est en difficulté. Les éleveurs ne peuvent pas vivre seulement du marché. Ils sont considérablement aidés et c'est bien ainsi. Car pour les Parcs, c'est une condition sine qua non de la qualité des paysages, sur les pentes en particulier. Et les Parcs ont aussi pour mission de préserver la biodiversité.

Bien entendu, les éleveurs et les Parcs n'ont pas demandé le retour du loup. C'est une espèce protégée, très bien. Ce pourrait être un atout touristique, mais on ne le voit jamais ! Le problème, d'ailleurs, n'est pas tellement la quantité de dégâts causés par le loup, que l'impact psychologique des attaques et de la menace qu'elle représente pour les éleveurs. C'est une angoisse permanente, et nous redoutons que le découragement ne s'installe dans les zones les plus difficiles, que l'élevage hors sol prenne le pas sur l'élevage extensif en pâturages.

**Eric Marboutin** : Ce n'est probablement parfois pas facile pour un Parc naturel régional de concilier toutes ses obligations, comme par exemple une politique de l'environnement et sa vocation à développer l'économie, l'agriculture montagnarde en l'occurrence. Nous avons une cohérence à assurer entre les aspects réglementaires nationaux et européens et les orientations telles qu'elles sont souhaitées sur le terrain.

Aujourd'hui la politique de gestion du dossier "loup", essaie de concilier ce qui peut paraître difficilement conciliable : un encouragement au maintien des activités pastorales et des obligations de protection de l'espèce, avec utilisation des clauses restrictives de la directive Habitats qui dit que quand on ne peut pas faire autrement, et que le prédateur nuit gravement aux intérêts économiques, on peut prélever quelques animaux. Mais c'est une position médiane qui, par définition, ne peut satisfaire les attentes plus absolues des uns et des autres.

**Parcs : Frank Dièny, est-ce que l'indemnisation en cas d'attaque est suffisante ou est-ce qu'elle ne suffira jamais ?**

**Frank Dièny** : L'indemnisation correspond à la valeur d'achat de la brebis perdue. Reste néanmoins des pertes de productions qui ne sont pas totalement prises en charge. Le problème, c'est que le vécu des éleveurs face à ces attaques du

# RETOUR DU LOUP : LES ÉLEVEURS ONT SURTOUT BESOIN DE SOUTIEN MORAL

Il attaque les brebis, rendant particulièrement pénible le travail des éleveurs. Il faut  
Les Parcs naturels régionaux accompagnent les éleveurs et participent à la recherche  
cependant à s'apaiser.

*loup ne se règle pas avec des indemnités. Au-delà de la surcharge de travail, il y a cette angoisse d'être dans une zone à loups. C'est une épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes. C'est très très difficile à vivre. Je le vois dans mes contacts, l'éleveur non soumis à la prédation, qui ne connaît pas cette difficulté, ne comprend pas la nature du problème. Il faut le vivre pour le connaître.*

**Yves Pillet** : Objectivement, aujourd'hui, la situation économique n'est pas critique, mais psychologiquement, en effet, elle n'est pas tenable. On ne pourra pas longtemps se contenter de multiplier les chiens et les protections, d'indemniser en permanence. A un moment, la présence du loup continuant de s'étendre, la situation va devenir critique.

**Eric Marboutin** : Je crois, en effet, qu'il y a un vrai problème de perte de qualité de la vie professionnelle des éleveurs. Bien sûr, le loup est emblématique d'une nature diverse restaurée, mais comment « compenser » l'impact de sa présence dès lors qu'il s'agit de perte de qualité de vie des professionnels ? Le problème, défini sous cet angle, n'est peut-être pas résoluble par des voies financières uniquement. Il s'agit peut-être aussi d'aider à changer la perception des impacts induits par la présence du loup.

**Parcs** : Mais alors comment un Parc naturel régional peut-il aider à assumer cette difficulté là ?

**Frank Dièny** : Je ne poserais pas la question ainsi. Un éleveur dans un Parc naturel régional, c'est vrai, est entouré, accompagné. Mais, au moins au début, s'il accepte des protections, il accepte la présence du loup. C'est difficile à admettre. Il faut donc accompagner les éleveurs, évidemment, mais avec beaucoup de prudence. L'éleveur finit toujours par mettre des moyens de protection...ou il part. Le Parc naturel régional peut l'aider dans ce cheminement.

**Parcs** : On a un peu l'impression, à vous écouter tous les trois, que le problème de la présence du loup ne pourra se

**résoudre qu'avec sa disparition. Est-ce que, oui ou non, il existe des techniques qui permettent aux éleveurs de vivre sereinement avec le loup ?**

**Frank Dièny** : Nous avons mis en place des moyens de protection qui nous ont demandé des efforts énormes, notamment en surcharge de travail. Plus de 80% du cheptel dans les zones à loup est protégé.

**Parcs** : Sont-ils efficaces ?

**Frank Dièny** : Leur efficacité est très relative, parce que les solutions sont toutes à double tranchant. On préconise un chien patou pour 100 brebis, c'est beaucoup, et cela poserait des problèmes à la faune sauvage, aux touristes qu'ils effraient. Les parcs de nuit posent des problèmes sanitaires évidents et n'empêchent pas toujours les attaques de loup. De plus, le loup s'adapte et il faut suivre les recherches d'innovations de très près, et surtout faire du cas par cas car chaque exploitation est différente.

**Parcs** : Yves Pillet, vous êtes président de Parc et en tant qu'élu vous devez faire respecter la législation de protection de cette espèce. Que faites-vous, en même temps, pour aider les éleveurs à exercer leur métier dans les meilleures conditions possibles ?

**Yves Pillet** : Nous facilitons d'abord la mise en place des moyens de protection qui ont déjà été évoqués, mais nous en recherchons aussi de nouveaux, peut-être moins lourds et plus efficaces. Nous n'avons



**On ne pourra pas longtemps se contenter de multiplier les chiens et les protections, d'indemniser en permanence. A un moment, la présence du loup continuant de s'étendre, la situation va devenir critique.** Yves Pillet

Ont participé au débat

**Yves Pillet**, président du Parc naturel régional du Vercors, président du « groupe Loup » de la Fédération des Parcs naturels régionaux

**Eric Marboutin**, chef de projet Loup et Lynx à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) pour le compte du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable

**Frank Dièny**, éleveur ovin, président de la Fédération régionale ovine du Sud-Est



## Retour du loup : les éleveurs ont surtout besoin de soutien moral

sans doute pas fait le tour de toutes les solutions et c'est une des missions des Parcs naturels régionaux que de mener ces expérimentations. C'est la raison pour laquelle la Fédération des Parcs m'a confié la présidence d'un groupe qui réunit tous les Parcs concernés par le loup, cette recherche devant être aussi collective, avec l'aide du ministère, de l'ONCFS...

Le loup est là, maintenant il faut apprendre à vivre avec, je suis d'accord. Mais un certain nombre d'éleveurs croient encore qu'il a été réintroduit volontairement, et il n'est pas si facile d'établir un dialogue constructif. Ce dialogue est d'ailleurs relativement récent et le Parc jouant le rôle de médiateur, il se prend des coups de chaque côté, c'est inévitable !

**Frank Dièny** : Ce n'est pas étonnant : quand le loup arrive dans une nouvelle zone, dans un premier temps, les éleveurs refusent tout moyen de protection, parce que pour eux, c'est un signe d'acceptation de sa présence. Syndicalement, nous nous devons d'accompagner les éleveurs touchés qui n'ont pas d'autre moyen que d'essayer de se protéger.

Ceci dit, cette démarche sera intégrée par les éleveurs si nous continuons à dire, haut et fort, que la présence du loup n'est pas souhaitable ; ils font avec, parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, mais ils savent aussi que cela va à l'encontre du type de nature que l'on prône ici, une nature façonnée par l'homme, pas une nature sauvage.

**Parcs : Concrètement, Yves Pillet, quelles sont ces nouvelles solutions qui pourraient aider les éleveurs à vivre avec le loup ?**

**Yves Pillet** : Nous essayons en ce moment des parcs électriques qui déclenchent des lumières et qui éloignent les loups, mais cela gêne d'autres espèces sauvages. Nous expérimentons aussi des cabanes de berger secondaires. On installe des cabanes en bois

sur les hauts plateaux, là où se trouvent de grands troupeaux, qui servent aux aides bergers.

En réalité, nous sommes convaincus que le pastoralisme doit rester présent dans l'arc alpin et qu'il faut l'aider à vivre avec le loup. Mais il faut bien comprendre aussi que la protection absolue de cette espèce pose des problèmes de régulation.

**Parcs : Je ne comprends pas. Frank Dièny disait au début de la conversation que depuis le retour du loup, le nombre d'éleveurs ne baisse pas, qu'ils parviennent à vivre de leur activité, et vous dites maintenant que la protection absolue du loup pose problème !**

**Frank Dièny** : Je n'ai pas dit que les éleveurs vivent convenablement ! D'abord, même sans loup, les aides sont indispensables au maintien de leur activité. Et surtout, je répète que le problème est avant tout psychologique. Il faut avoir vu des bêtes, quelquefois familières, déchiquetées par le prédateur, pour s'en rendre compte. Je ne veux pas noircir le tableau, mais il faut aider les éleveurs à tenir le coup, car je ne voudrais pas que dans les 5 ou 10 ans qui viennent, beaucoup de zones difficiles à protéger, soient abandonnées par l'élevage extensif, et que les prairies soient envahies par les broussailles.

**Parcs : Qu'est-ce qui vous manque, aujourd'hui, en termes d'aide et d'accompagnement pour mieux supporter la présence du loup ?**

**Frank Dièny** : Je ne sais pas ce qui manque ! Je trouve que la régulation est un peu compliquée. Il faudrait convaincre que, quand les attaques sont lourdes et se

multiplient, il faut faire un vrai prélèvement. Les tirs d'effarouchement, je trouve cela un peu ridicule.

Il est vrai qu'en matière de régulation, les dispositifs mis en place par le ministère de l'Écologie et du Développement durable, sont complexes. Ce qui me gêne, c'est que finalement, on va autoriser un loup à faire du prélèvement sur un troupeau trois fois, avant de lui dire "stop". Le loup ne peut pas comprendre une telle attitude et l'intégrer. C'est dès qu'il arrive sur un territoire qu'il faudrait l'effaroucher et lui montrer que s'il s'attaque à un troupeau, il y a sanction.

**Parcs : Eric Marboutin êtes-vous d'accord ? Avez-vous l'impression que le ministère de l'Écologie et du Développement durable fait ce qu'il faut pour pacifier les relations entre les éleveurs et le loup.**

**Eric Marboutin** : Je ne suis pas d'accord sur la critique telle qu'elle est formulée : l'Etat français n'a pas le choix, il n'est absolument pas en droit de s'engager dans une politique de régulation. Les textes internationaux stipulent clairement qu'on peut faire exception à la protection intégrale de l'espèce quand on ne peut pas faire autrement et qu'il y a dommage important aux activités économiques. Je ne dis pas que c'est bien ou que c'est mal, j'analyse simplement le cadre législatif européen actuel. Ce n'est absolument pas le cadre théorique d'une régulation, c'est celui d'une intervention ponctuelle possible là où cela devient indispensable. Et c'est ce que fait l'Etat. Il est parfaitement clair qu'il n'y a pas de cadre légal international pour mettre en oeuvre une politique de régulation du loup.

**Frank Dièny** : Ce qui me paraît important, au final, c'est que les Parcs naturels régionaux ont un atout primordial : celui du tissu social qu'ils sont capables d'entretenir. Quand un éleveur vient d'être touché par une attaque de loup, il est en détresse et pour lui, pouvoir parler avec quelqu'un, dans ces moments-là, est essentiel. Dans le Parc du Queyras, des gardes tournent et assurent ce genre de travail sur le terrain. Ce qui, dans la situation actuelle, me paraît très important.

### Un groupe "loup" à la Fédération des Parcs

Tous les Parcs naturels régionaux de l'Arc alpin, du Massif Central et des Pyrénées sont invités à participer au "groupe Loup" mis en place au sein de la Fédération des Parcs. Sa réunion inaugurale, en juin 2006, à laquelle participaient les Parcs du Vercors, du Queyras, du Massif des Bauges, du Haut-Jura, de Chartreuse, des Monts d'Ardèche et des Pyrénées Catalanes, a permis de faire le point de la situation en France, et de partager ce que chaque Parc a mis en oeuvre pour faciliter la cohabitation du prédateur et du pastoralisme.

Deux exemples : le Parc du Queyras a mis en place un système de radio estive entre les bergers et les agents du Parc, avec hélicoptage de matériel, pose de clôture..., puis a créé une brigade pastorale de 3 agents. Celui des Monts d'Ardèche est dans une phase d'anticipation : pour l'instant, seuls les sangliers font des dégâts, mais si le loup arrivait, le danger serait grand car les troupeaux sont de petite taille, dans des milieux prairiaux très imbriqués avec la forêt.

Le groupe a décidé prioritairement d'appuyer le rôle d'expérimentation des Parcs naturels régionaux et de communiquer autour de cette question.



**L'Etat français n'a pas le choix. Il n'est absolument pas en droit de s'engager dans une politique de régulation.**

Eric Marboutin